



PRÉFET DE LA GIRONDE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 13 mai 2024

Accompagnement sur rendez-vous des agriculteurs en difficulté

Face à la crise que traverse le secteur agricole, le président de la République a souhaité que soient mises en place au sein de chaque sous-préfecture, des permanences multi-administrations permettant d'apporter un traitement individualisé à chaque agriculteur en difficulté.

Le préfet de la Gironde a ainsi ouvert depuis le 1er mars 2024 des permanences agricoles tous les vendredis de 14h à 16h dans les sous-préfectures d'Arcachon, de Blaye, de Langon, de Lesparre-Médoc et de Libourne, ainsi qu'au siège de la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) pour l'arrondissement de Bordeaux.

30 exploitants agricoles ont ainsi bénéficié d'une prise en charge personnalisée dans le cadre de ces permanences.

À partir de cette semaine le dispositif d'accompagnement évolue : les agriculteurs qui le souhaitent seront reçus sur rendez-vous par le sous-préfet ou le secrétaire général de la sous-préfecture, ou par le chef de service agriculture, forêt et développement rural à la DDTM.